RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE (MCT) DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DES ÉLUS À L'HÔTEL DE VILLE

DÉCISION N° DM-26-347

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-223 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Alain BEUZELIN, Adjoint au Maire, chargé de l'Habitat, de l'Urbanisme, des Équipements publics et des Ressources Humaines ;

CONSIDÉRANT le classement de l'Hôtel de Ville en établissement recevant du public de 2ème catégorie avec activité de type L et W ;

CONSIDÉRANT l'obligation de recourir à un organisme agrée pour assurer la conformité réglementaire des travaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société Risk Control est la mieux distante, pour exercer la mission de contrôle technique (MCT) dans le cadre des travaux de réaménagement des bureaux des élus à l'Hôtel de Ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Risk Control, sise 19 boulevard du Mont d'Est à 93160 Noisy-le-Grand, représenter par Madame Soumaya Mahjoub, responsable de l'offre dûment habilitée à signer le contrat.

Le présent marché est d'un montant forfaitaire de 3 865,00€ HT (soit 4 638,00€ TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat, des équipements publics et des ressources humaines,

Signé

Alain BEUZELIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260930-lmc1H14694H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/09/2026
Date de Publication : 30/09/2026

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260930-lmc1H14694H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/09/2026
Date de Publication : 30/09/2026